

Clermont-le-Fort 31810

Compte rendu du conseil municipal

du 03/10/12

par Corinne Lesage

Présents : D.Zanchetta, S.Attali G.Baillé, G.Barichello, R. Carraretto, F. Gréville, P. Grivet, C. Lesage, G.Massat, L. Tribouloy-Lainard.

La séance est ouverte à 21h15

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/09/12

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Bilan de la saison estivale au Ramier et perspectives pour l'été prochain

L'équipe locale de veille a tenu trois réunions durant l'été (en juin, en août et mi-septembre) pour assurer le suivi des bords de l'Ariège entre Clermont et Lacroix Falgarde. Ces concertations ont réuni des représentants du SICOVAL, les deux agents de veille, le garde champêtre de Clermont, des pompiers, des gendarmes et des élus des trois communes concernées (Clermont le Fort, Goyrans et Lacroix Falgarde). Françoise Gréville présente un bilan globalement positif. On constate une meilleure répartition des visiteurs sur les différents sites de baignade, ce qui facilite la gestion des véhicules. Le parking créé au Ramier apporte entière satisfaction, il n'y a pas eu cette année les débordements observés les années précédentes. Françoise Gréville ajoute que la fréquentation des bords de l'Ariège était également plus étalée dans le temps (semaine et week-end). Elle a présenté un pic en août, période pendant laquelle le garde champêtre a dû verbaliser 78 véhicules, contre 14 en juillet. Il reste cependant quelques questions à régler :

Problèmes avec les véhicules mal garés : quelques véhicules se trouvent parfois sur des parcelles privées près du Ramier. Sur le Chemin de la Riverotte, les véhicules sont garés des deux côtés et empêchent la circulation des camions. Il est souligné que l'accès aux pompiers est dans ce cas très difficile et qu'il ne faudra autoriser le stationnement que d'un côté à l'avenir. Daniel Zanchetta signale également que les bordures de la route ne sont pas assez dégagées, ce à quoi il faut remédier. Il ressort de cette discussion qu'il est urgent de mettre en œuvre le projet de parking à La Riverotte.

- Baignade : quelques incidents sont survenus cet été. Il est évident que la zone de la cascade du Ramier demande beaucoup de vigilance. Des débats s'engagent au sein du conseil au sujet de la zone d'interdiction de baignade suite à la demande du garde champêtre de la réduire. D'autre part, Françoise Gréville signale que des personnes sautent du pont dans l'Ariège ce qui est très dangereux. Il est décidé de prendre un arrêté pour l'interdiction de ces sauts.
- Feux : les feux sont interdits par arrêté préfectoral du 15 juin au 15 septembre dans tout le département. Le garde champêtre a dû intervenir auprès de personnes qui se montraient imprudentes.
- Ordures : des ordures ont été déposées aux Fraysses et à La Riverotte, il est urgent d'installer des poubelles.

3- Point sur la rentrée dans les écoles

Au niveau du RPI, une classe a été fermée comme prévu à l'école d'Aureville, les effectifs des 4 classes restent satisfaisants. Les horaires ont été légèrement modifiés pour optimiser le ramassage scolaire. La navette qui dessert les écoles d'Aureville et de Clermont conduit également des enfants clermontois au collège M.Doret du Vernet. Cette nouvelle organisation qui demande quelques efforts d'adaptation, apporte satisfaction en particulier aux familles qui se trouvent dans le secteur de la Marquemale desservi désormais par la navette.

La nouvelle école maternelle de Goyrans a été inaugurée le 28 septembre. Les travaux ont été terminés pendant l'été et l'école était prête pour la rentrée à la grande satisfaction de tous : parents, enseignants et élus. L'école est très agréable et fonctionnelle selon l'avis de tous.

4-Numérotation des habitations

Deux types de numérotation sont proposés : soit une numérotation séquentielle, soit une numérotation en fonction de la distance en mètres par rapport au début de la voie. Après discussion, il est décidé de mettre en place un système mixte selon les lieux. Il sera aussi tenu compte de la numérotation existante dans les communes limitrophes.

5- Délibération modificative budgétaire n°2

En fonctionnement il convient d'inscrire 19 013 € en entretien de voies afin de prolonger le piétonnier du Chemin des Crêtes. Cette section s'équilibre avec un montant de 11 146 € En investissement des transferts d'écritures entre les articles budgétaires n'entraînent pas d'incidence financière

La délibération modificative budgétaire n°2 est acceptée à l'unanimité

6- Délibération concernant la demande d'autorisation de démolition de bâtiments

La proposition de soumettre la démolition à autorisation d'urbanisme est acceptée à l'unanimité.

7- Remboursement de frais d'un élu

Il s'agit des frais de déplacement d'un élu pour se rendre au congrès des maires. La proposition obtient 9 voix favorables et une abstention.

Questions diverses

- La somme de 1200€ est versée au titre des frais irrépétibles à la CARPA suite au recours d'un administré, la commune n'ayant pas fait appel.
- L'augmentation de la taxe foncière devrait être compensée par la baisse de la taxe d'habitation. Le cas des personnes exonérées de la taxe d'habitation a été soulevé.
- Suite à la démission de Michel Portolan, Daniel Zanchetta devient le nouveau président du comité consultatif « agriculture et environnement ».

La séance est levée à 23h50